

M. CELERIER Elien

40 Impasse des Sculpteurs

24330 LA DOUZE

06.81.94.92.80

c.elien@wanadoo.fr

M. Jacques AUZOU

Président du Grand Périgueux

1 Boulevard Lakanal

BP 70171

24019 PERIGUEUX Cedex

Monsieur le Président,

Depuis 2016, je me suis installé, en parallèle de mon activité salariale, à mon compte dans le domaine de la construction bois. Actuellement, je fais des études de projet pour les professionnels, je suis dessinateur projeteur. Je souhaite développer mon activité, à savoir la fabrication d'édifices en bois.

Pour cela, j'ai besoin d'un bâtiment, type hangar, afin de pouvoir y stocker le matériel nécessaire au développement de l'activité d'un côté (machine engin, bois...) et de l'autre, un bureau avec sanitaires vestiaires.

Je possède deux parcelles sur la commune de Lacropte (voir plan), après discussion avec Mme Le Maire et sur ces conseils, je vous demande dans le cadre du projet de modification simplifiée du PLUi de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, de bien vouloir reconsidérer le zonage de mes parcelles cadastrées section B 184 et 480 classées actuellement en zonage N. Ces parcelles ne comportent aucune difficultés particulières quant à leur localisation et raccordement du futur bâtiment aux différents réseaux.

La modification du zonage de ces parcelles en zone constructible ou STECAL, me permettrait de pouvoir réaliser la construction d'un bâtiment d'environ 150-200 m². Cette construction a pour objectif de développer mon activité professionnelle, ce qui à terme pourrait même permettre de créer de l'emploi sur la commune de Lacropte.

C'est pourquoi je vous sollicite, M. le Président, afin de revoir le zonage de ces deux parcelles, cadastrées section B 184 et 480 sur la commune de Lacropte.

Dans l'espoir d'une réponse favorable à ma demande,

Recevez, M. le Président, mes sincères salutations.

E.CELERIER

Copie envoyée à la Mairie de LACROPTE



